

Les connaissances des Français sur leurs droits pendant la grossesse et après la naissance : une étude par cmonassurance

Les Français réclament davantage d'informations de la part des pouvoirs publics et des mutuelles

Le courtier en ligne cmonassurance a mené une étude* auprès de plusieurs centaines de salariés et de travailleurs indépendants pour évaluer les connaissances des Français et des Françaises en matière de droit et de maternité. D'une façon générale, l'étude révèle une méconnaissance globale de ces droits : délais d'information auprès de l'employeur, indemnité journalière maternité, congé paternité, suivi médical obligatoire du bébé ...

5,5 sur 10 est la note passable que les Françaises adressent aux pouvoirs publics et privés en termes d'informations sur la prise en charge, les droits et les obligations pendant la grossesse.

Les questions que se posent les femmes pendant la grossesse

En moyenne, les femmes évaluent à 5,5 sur 10 le niveau d'information reçu au sujet de leurs droits pendant la grossesse. Un tiers des Françaises interrogées considèrent avoir été peu, voire pas du tout, informées de leurs droits pendant la grossesse. Une situation inconfortable qui entraîne par ailleurs un phénomène de stress pour 2 répondantes sur 5.

Près de 2/3 des répondantes ignorent que le délai est de 3 mois avant d'informer la caisse d'assurance maladie de sa grossesse.

Et 63 % des femmes salariées ignorent aussi qu'il n'y a aucun délai imposé avant d'informer son employeur en cas de grossesse.

Seulement 1/3 des femmes avec enfant interrogées savent que les soins liés à une grossesse sont pris en charge par la Sécurité Sociale au taux habituel, puis à 100 % à partir du 6^e mois. 43 % pensaient être remboursées à 100 % pendant toute la durée de leur grossesse, ce qui est inexact.

Les questions qui se posent après la grossesse

Près de la moitié des répondantes ne connaissent pas les taux de prise en charge des soins post-partum. 70 % des répondantes salariées avec enfants avouent ne pas connaître le montant maximum d'indemnités journalières maternité versé par la Sécurité sociale pendant le congé maternité (qui est de 81,27 euros par jour).



Presque aucune connaissance sur le suivi médical obligatoire du nourrisson

Seule 1 femme sur 6 connaît le nombre d'examen obligatoires que doit subir le nourrisson : 9 au total.

Les pères sous informés, notamment sur le congé paternité

Près des 3/4 des pères (73 %) pensent ne pas connaître ou ne connaître que partiellement leurs droits en tant que papa. Et 2/3 des répondants ignorent la durée du congé paternité. Le congé paternité accordé aux salariés et aux travailleurs libéraux est identique : 11 jours.

Les pistes d'amélioration sur la diffusion de l'information pour les futures mamans et les jeunes papas

Pour les Français, c'est à la Sécurité sociale et aux Caisse d'Allocations Familiales (près de 70 % de citations dans les deux cas) que revient la charge d'informer les parents avant et après la naissance. L'enquête révèle que les attentes des Français à l'égard de leur mutuelle sont fortes : près de 2 répondants sur 5 sont en attente d'informations de la part de leur organisme de complémentaire santé de les tenir informés.

*Etude menée auprès de 236 adhérents membres du panel Alptis, maison-mère de cmonassurance, du 6 août au 12 septembre 2014.
Questionnaire internet auto-administré.

www.c-mon-assurance.com/mutuelle/maternite (URL enquête +capture écran infographie)

A propos de cmonassurance

Cmonassurance est un e-courtier, filiale d'Alptis Assurances, tous deux implantés à Lyon.

Créé en 2007 pour répondre à une demande croissante d'internautes à la recherche d'une assurance santé adaptée précisément à leurs besoins et leur budget, cmonassurance propose des garanties d'assurance de personnes : mutuelle santé, assurance emprunteur, assurance décès et garantie obsèques, produits de prévoyance professionnelle.

Cmonassurance, c'est 28 emplois à Lyon et une moyenne d'âge des collaborateurs de 31 ans.

Depuis sa création, cmonassurance s'est distingué par son approche originale et innovante :

- Précurseur de la signature électronique sécurisée et dématérialisée des contrats d'assurance.
- Créateur du site Kidimiam, le p'tit outil d'aide à la nutrition des tout-petits (entre 4 mois et 4 ans)
- Cmonassurance a été élu Service Client de l'Année 2014, catégorie Assurance.
- Une entreprise qui ne cache rien et qui dit tout sur son blog : www.c-mon-assurance.com/blog

www.c-mon-assurance.com

Contact presse : 

Nathalie Garnier 01 45 03 89 95 - n.garnier@ljcom.net